

COMMUNE DE CHARRIN

SEANCE DU 22 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARRIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur CAILLOT Serge.

PRESENTS : MM Serge CAILLOT, Pierre ALCALDE, Christophe AUGER, Patrick BERNARD, Daniel COLIN, Hervé GARÇON et MMES Dominique COLY, Sandrine DEVAUCOUT et Cécile MEYER.

Excusés ayant donné procuration : Madame Aurore PUYDEBOIS à Monsieur Hervé GARÇON, Monsieur Jean-Pierre MARTIN à Monsieur Patrick BERNARD et Monsieur Florent PERROT à Madame Cécile MEYER.

Absents : Madame Éléonore MAITZNER et Monsieur Gilles TEULADE

Secrétaire : Monsieur Christophe AUGER

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023 :

Monsieur Serge CAILLOT ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 13 novembre 2023 ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE CRÉATION D'UNE ASSOCIATION SPORTIVE DE FLÉCHETTES

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant Monsieur et Madame BELCHUN, habitants de la commune qui étaient présents pour présenter leur projet de création d'une association sportive de fléchettes. Il leur laisse donc la parole.

Monsieur BELCHUN se présente et précise qu'il est licencié de fléchettes depuis 1987 et qu'il n'existe aucun club de fléchettes dans la Nièvre. C'est pourquoi, il souhaite créer une association sportive dédiée aux cours de fléchettes. Il aurait besoin d'une salle pour pouvoir donner ces cours. La salle des aînés a été proposée, pourquoi pas les mercredis, mais l'organisation devra être revue (voir les locations de la salle des fêtes). Monsieur BELCHUN précise qu'il va créer des panneaux à positionner derrière les cibles afin de ne pas abîmer les murs de la salle, et que des tapis seront également installés au sol. Monsieur Christophe AUGER propose des panneaux à roulettes afin de les installer et désinstaller plus rapidement et de pouvoir les stocker à la salle. Monsieur BELCHUN précise qu'il y aura la possibilité de sensibiliser les enfants de l'école à ce sport ; les élus s'interrogent sur la dangerosité pour les jeunes. Il précise qu'avec un encadrement adéquat, il n'y a aucun danger.

Monsieur Patrick BERNARD demande à quelle date ils souhaiteraient débiter cette activité ; ils veulent déjà avoir construit les panneaux pour ensuite distribuer des flyers et pourquoi pas organiser une soirée portes ouvertes afin de se faire connaître. Monsieur Christophe AUGER propose pour ces portes ouvertes le bâtiment vélo route et Madame Cécile MEYER propose d'avoir des flyers pour les mettre à disposition de la population lors de la foire aux vins.

Monsieur et Madame BELCHUN souhaitent débiter avant l'été pour ainsi démarrer une saison complète en septembre.

COMMISSION PERSONNEL DU 21/01/2024

Les membres de la commission personnel expliquent avoir reçu 4 candidats au poste d'adjoint technique. Chacun d'entre eux avaient les qualités requises pour ce poste, mais la majorité c'est arrêté sur un candidat. Les élus souhaitent que Monsieur le Maire recontacte cette personne dès demain afin qu'il nous confirme sa volonté d'être nommé sur le poste. En effet, les élus précisent qu'il est possible qu'il ait réfléchi durant le week-end et qu'il ait changé d'avis. Monsieur Patrick BERNARD prend la parole et précise qu'il faudra néanmoins bien prévenir les autres candidats du refus de leurs candidatures

CREATION D'UN POSTE D'AJOINT TECHNIQUE (STAGIAIRE)

Monsieur Serge CAILLOT rappelle aux élus qu'il a été décidé lors du conseil municipal du 13 novembre dernier de stagiairiser Madame Dominique PERRIN. Il explique ensuite que sa carrière ayant été reprise par le Centre de Gestion il convient maintenant de créer un poste d'adjoint technique pour effectuer les tâches suivantes :

- le ménage du vélo route
- la garderie de 16h30 à 18h30
- la cantine de 12h à 13h20
- le remplacement des agents de l'école maternelle et de la cantine scolaire en cas d'absences.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- 1 - La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 20h00 hebdomadaires pour exercer les fonctions listées ci-dessus à compter du 04 mars 2024.
- 2 - Que la rémunération horaire sera basée sur l'échelon 5 du grade d'adjoint technique IB : 374 et IM : 370
- 2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.
- 3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

DEMANDE DE TARIF POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a reçu une demande de location de salle des fêtes les 8 et 9 juin 2024 mais que les locataires souhaitent une journée de plus. Les élus décident à l'unanimité d'appliquer le tarif « week-end + jour férié » à 350 € et de modifier la délibération afin que toute journée de location supplémentaire soit facturée 70 €.

MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il a reçu un devis de la société SEPR pour la mise à jour du document unique pour un montant de 862.92 € TTC. Il précise également qu'en fin d'année Groupama nous a fourni une trame du document unique qu'il faut adapter à la collectivité et aux services ; il propose donc que Madame Wendy MICHEL avec un ou plusieurs élus et l'aide des différents agents se charge de cette mise à jour. Les élus acceptent à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

Monsieur le Maire explique qu'aucune délibération n'a été prise pour la subvention de l'année 2023 concernant l'apprenti de l'association sportive. Il informe les élus du coût à la charge de l'association de septembre 2023 à août 2024 ; 5 144 €. Il rappelle ensuite qu'il avait été évoqué en 2023 de déduire de la subvention le montant HT du défibrillateur installé au stade. Il resterait donc 3 934 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'allouer la somme de 3 000 € à l'association sportive pour la période de septembre 2023 à aout 2024.

DEMANDE DE SUBVENTION DES 1 000 PATTES

Monsieur Serge CAILLOT donne lecture du courrier de demande de subvention reçu de la part des 1 000 pattes. Après discussion, les élus leur allouent 250 € pour l'année 2024.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA PRÉVENTION ROUTIERE

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il a reçu une demande de subvention de la part de la Prévention Routière. Cette année, afin que les élèves puissent bénéficier de leur intervention à l'école, leur demande de subvention s'élève à 150.00 €.

Après discussion, les élus acceptent de leur allouer la somme de 150,00 € pour l'année 2024.

PROPOSITION D'ACHAT DE MATERIEL PÉDAGOGIQUE

Monsieur Serge CAILLOT donne lecture d'un devis d'un montant de 1 474.74 € qu'il a reçu de la part du RASED pour du matériel pour les enfants en difficulté. Il explique qu'il s'agit d'un devis global pour l'ensemble des communes et qu'il est proposé que chaque commune finance un pourcentage du devis selon le nombre d'élève concerné. Pour Charrin cela représente 80.08 € TTC.

Monsieur le Maire demande ensuite l'accord de signer ce devis pour cette somme, les élus acceptent à l'unanimité.

DIGUE

Monsieur le Maire informe les élus qu'à compter du 29 janvier 2024 la gestion et l'entretien des digues est transféré aux Communautés de Communes. La Communauté de Communes Bazois Loire Morvan a quant à elle délégué cette compétence à l'Etablissement Public Loire pour un montant de 43 000 € annuel.

ZONES D'ACCÉLÉRATION

Monsieur Serge CAILLOT et Hervé GARÇON donnent les premières orientations évoquées lors de la réunion qui s'est tenue le 8 décembre dernier concernant les zones d'accélération sur la commune.

- L'éolien sera 100 % refusé
- Le photovoltaïque en toiture sera autorisé sur tous les bâtiments privés
- Le photovoltaïque en champs sera soumis à autorisation de la commune s'il dépasse 100 m² et il devra obligatoirement se trouver à 200 mètres des habitations. Il sera à 100 % refusé sur toutes les zones à contraintes (zones inondables / ZNIEFF de type 1 et 2 ...).
- La méthanisation sera soumise à autorisation de la commune et devra obligatoirement se situer à plus de 400 mètres des habitations.

Monsieur le Maire rappelle que ces informations doivent être soumis à la population soit sous forme de réunion publique soit d'enquête publique. Après discussion, les élus préfèrent créer un dossier de consultation qui sera consultable en mairie par la population. Monsieur Hervé GARÇON propose de présenter ce dossier en Conseil Municipal le 4 mars, ce qui lui laisserait le temps de travailler sur la cartographie de ces zones avec Madame Wendy MICHEL.

Le Conseil Municipal accepte.

POINT TRAVAUX

Monsieur le Maire informe les élus que Monsieur Hervé GARÇON a créé un cahier des charges pour le remplacement des portes et fenêtres du logement de la mairie. 4 entreprises ont été consultées et 2 offres ont été réceptionnées pour le moment :

- Fermetures du Morvan : 15 323.55 TTC avec l'option volets roulant et 9 618.40 € TTC sans l'option.

- Ouvertures et Fermetures Charrinoises : 16 536.82 € TTC.

Cette opération devra être revue lorsque toutes les offres auront été reçues et lors du montage du budget. Monsieur Pierre ALCALDE prend la parole et demande s'il est possible de demander un devis à l'entreprise de Lucenay Remy SENNEPIN ; cela sera fait.

Il les informe ensuite avoir reçu les 2 devis pour un montant global de 1 944 € TTC concernant la division de la parcelle AB 79 appartenant à Monsieur Jean-Pierre GARÇON et la cession d'un morceau de parcelle à côté de la ZM 75 à Monsieur GARÇON.

RAPPORT 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE

Monsieur Hervé GARÇON présente le rapport 2022 et demande à ce qu'il soit envoyé à l'ensemble du Conseil Municipal par mail.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est terminé et demande aux élus s'ils ont des questions.

Madame Cécile MEYER prend la parole et renouvelle la demande qu'un évier à hauteur d'adulte soit installé à l'école maternelle à la place du 3^{ème} urinoir. Monsieur Hervé GARÇON se rendra sur place avec Monsieur Stéphane LAUMAIN afin de définir si cette solution est envisageable.

Monsieur Patrick BERNARD propose que des penderies soient installées à la salle des fêtes. Celle qui est dans la salle de réunion ne servant pas, il propose de l'installer à la salle et d'en racheter une seconde. Cette demande est acceptée.

Fin de séance : 20h35